
Article 1 : Organisateur

Conseil départemental de l'Orne – C'61 et ses partenaires
Pôle Attractivité Territoriale - Direction du Développement Culturel des Territoires
Bureau de l'Action Culturelle et de la Diffusion

10 avenue de Basingstoke – CS 30528 – 61017 Alençon Cedex
02 33 81 23 13 | culture@orne.fr

Article 2 : Objet

Dans le cadre de la programmation culturelle tout public C'61 sur tout le département de l'Orne, chaque spectateur a la possibilité d'obtenir gratuitement une carte nominative dénommée « La carte C'61 » lui permettant de cumuler, à chaque spectacle auquel il assiste, en s'acquittant du tarif plein, des tampons lui donnant accès à une liste de « bonus ».

Article 3 : Modalités de participation

Ces cartes sont disponibles dans les programmes de la saison culturelle C'61, sur le site internet culture.orne.fr, ainsi que sur chaque lieu de représentations (billetteries). Chaque spectateur doit remplir sa carte avec les informations personnelles suivantes : nom / prénom / adresse mail / numéro de téléphone / lieu de résidence.

Une seule carte est autorisée par spectateur. Celle-ci est nominative et non cessible. Il peut ensuite présenter sa carte (valable uniquement sur la saison en cours) afin de cumuler des tampons lui donnant ainsi accès à un choix parmi différents « bonus ».

Pour ce faire, le spectateur doit cumuler trois tampons (justifiant l'achat de places de spectacles au tarif plein) dans un minimum de deux lieux différents sur le département recevant des spectacles de la saison culturelle tout public C'61 (hors festival du Printemps de la Chanson, festival Vibra'Mômes, manifestations de la MDO).

Les tampons doivent, obligatoirement, être accompagnés de la date et du lieu de la représentation. Une fois cette carte complétée, le spectateur est invité à la retourner au Pôle Attractivité Territoriale - Direction du Développement Culturel des Territoires - Bureau de l'Action Culturelle et de la Diffusion soit par :

- voie postale au 10 avenue de Basingstoke – CS 30528 – 61017 Alençon cedex
- soit par mail (scan / photo) à l'adresse suivante : culture@orne.fr

afin de choisir parmi une liste de « bonus ».

Article 4 : Liste des « bonus »

Bonus proposés par le Conseil départemental de l'Orne :

(modalités à définir en partenariat entre le titulaire de la carte et le Conseil départemental de l'Orne)

- Visite commentée pour 2 personnes des Archives départementales et/ou de l'exposition en cours
- Visite commentée pour 2 personnes du FDAC (Fonds départemental d'art contemporain) et de l'exposition en cours à l'Hôtel du département
- Visite pour 2 personnes des coulisses d'un spectacle organisé par C'61
- Visite pour 2 personnes du Mémorial de Coudehard-Montormel

Article 5 : Données à caractère personnel – Loi Informatique et Libertés

Les spectateurs « bénéficiaires » peuvent autoriser le Conseil départemental de l'Orne ainsi que ses partenaires à communiquer leurs informations personnelles sans que cela ne leur confère un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de son « bonus ».

Les informations que les spectateurs communiquent sont fournies au Conseil départemental de l'Orne et à ses partenaires après consentement de l'utilisateur. L'adresse mail fournie fera l'objet d'une utilisation strictement réservée aux newsletters culturelles et informatives du Département de l'Orne et de ses partenaires après consentement de l'utilisateur.

Le numéro de téléphone fourni sera strictement réservé à l'organisation de l'attribution des « bonus ».

Le Conseil départemental de l'Orne s'engage à ce que les traitements de données à caractère personnel dont il est responsable soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978.

Vos droits : La loi Informatique et Libertés, renforcée par le RGPD vous garantissent les droits suivants: droit d'accès, de rectification, d'opposition et droit à l'effacement de vos données personnelles. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Conseil départemental de l'Orne : dpd@orne.fr ou par courrier postal à son attention à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Orne,

Hôtel du département,

Délégué à la protection des données

27 boulevard de Strasbourg - CS 30528 - 61017 Alençon Cedex

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon mensongère ou erronée ainsi que les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour des besoins de gestion ne pourront pas prétendre aux « bonus ».

Article 6 : Cadre légal annulation ou prolongation du dispositif

Le Conseil départemental de l'Orne se réserve le droit d'écourter, prolonger, modifier ou annuler les modalités de fonctionnement et les avantages liés à la carte de fidélité « La carte C'61 ».

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les détenteurs de la carte de fidélité « La carte C'61 ». La responsabilité du Conseil départemental de l'Orne ne saurait être engagée de ce fait.

Le Conseil départemental de l'Orne se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site internet : www.culture.orne.fr.

Litiges : Toute contestation ou réclamation relatives à ce dispositif devront être formulées par écrit et adressées au : Conseil départemental de l'Orne, 27 boulevard de Strasbourg - 61000 Alençon.

Tout différend relatif aux « bonus » ou à leurs modalités d'attribution fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social du Conseil départemental de l'Orne, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ou réclamation ne sera plus recevable un mois après la confirmation de l'attribution du « bonus »